

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX
46, Avenue S. ALLENDE
77108 MEAUX

ABANDON DES POURSUITES

L'Officier du Ministère Public
à
Maître Allan SCHINAZI
174 Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

Après examen de ces affaires, je vous informe que j'ai décidé d'abandonner les poursuites à l'encontre de votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025386 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.**
Infraction(s) retenue(s) à

Infraction(s) relevée(s) à

au point kilométrique **dans le sens**

en date du :
2018-01-01

par procès verbal n°

dressé par

avec le(s)

véhicule(s) immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de

retenu de

pour une vitesse

**DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §1 C.ROUTE.
ART R.413-14 §1 AL 1 C.ROUTE**

- 1 fois **011302 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFÉRIEUR A 30 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE À MOTEUR ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.**

Infraction(s) relevée(s) à

l'infraction(s) relevée(s) à
kilométrique dans le sens

卷之三

par procès verbal n°

drossé par

, en date de
avant le(s) véhicule(s) immatriculé(s).